



Morfontaine, le 6 mai 2021

**COMPTES RENDUS
DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 23 FEVRIER 2021

Etaient présents : KUNTZ Laurent, LECHEVALLIER Danielle, HENRION Christophe, IANNI Karine, LEHMANN Cathie, BACK Grégory, BORRI Annie, BONNENBERGER David, MACHADO LOUREIRO Murielle, DOS SANTOS Claudia, RICHARD Jean-François, BORZELLINO Sébastien, LEFEVRE Mariella, SPECCHIO Gabriel.

Lors de cette réunion du Conseil Municipal, il a été décidé :

- d'accorder au Département de Meurthe-et-Moselle une participation de 1 890,20 € au titre de l'opération « un masque pour tous les Meurthe-et-Mosellans »
- de ne pas donner suite à la demande d'annulation de loyers reçue de l'EURL DIAMANT durant la deuxième période de confinement
- de souscrire au contrat mutualisé « garantie maintien de salaire » pour l'ensemble du personnel communal
- de se doter d'une action sociale de qualité permettant de renforcer la reconnaissance de ses salariés et l'attractivité de la collectivité en adhérant au CNAS
- de signer une convention avec la Préfecture de Meurthe et Moselle pour la télétransmission des actes administratifs et des actes budgétaires au contrôle de légalité,
- d'adhérer à la Société Publique Locale SPL-Xdémat, compétente pour fournir des prestations liées à la dématérialisation
- d'adhérer à l'EPA Meurthe et Moselle Développement 54, compétente pour fournir des prestations liées à la dématérialisation
- décide d'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion 54 – CNP Assurances pour l'ensemble du personnel,
- de vendre les bâtiments de l'ancienne mairie-école à la société ONUD SA – 11 rue du Luxembourg – 4220 Esch sur Alzette (Luxembourg) au prix de 290 000 € (deux cent quatre-vingt-dix mille euros)
- de charger Monsieur le Maire, de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement de l'accueil périscolaire et du centre de vacances pour toute la durée du mandat.

DU 30 MARS 2021

Etaient présents : KUNTZ Laurent, LECHEVALLIER Danielle, HENRION Christophe, IANNI Karine, BORRI Annie, BONNENBERGER David, MACHADO LOUREIRO Murielle, DOS SANTOS Claudia, RICHARD Jean-François, BORZELLINO Sébastien, SPECCHIO Gabriel.

Etait absente : LEFEVRE Mariella.

Procurations : LEHMANN Cathie donne procuration à MACHADO LOUREIRO Murielle, BACK Grégory donne procuration à PLUVINET José.

Lors de cette réunion du Conseil Municipal, il a été décidé de créer un regroupement pédagogique intercommunal concentré entre les communes de Morfontaine et Baslieux pour ainsi éviter une fermeture de classe.

| |
|-------------------------|
| DU 15 AVRIL 2021 |
|-------------------------|

Etait présents : KUNTZ Laurent, LECHEVALLIER Danielle, IANNI Karine, BACK Grégory, BORRI Annie, BONNENBERGER David, MACHADO LOUREIRO Murielle, RICHARD Jean-François, BORZELLINO Sébastien, LEFEVRE Mariella, SPECCHIO Gabriel.

Procurations : HENRION Christophe donne procuration à KUNTZ Laurent ; LEHMANN Cathie donne procuration à MACHADO LOUREIRO Murielle ; DOS SANTOS Claudia donne procuration à LECHEVALLIER Danielle.

Lors de cette réunion du Conseil Municipal, il a été décidé :

- d'inscrire 1 468 094,26 € en excédent reporté de la section de fonctionnement
- d'inscrire 1 014,34 € en réserves
- d'inscrire 181 831,27 € en excédent reporté de la section d'investissement

- d'augmenter les taux des taxes comme suit :
 - 34,48 % pour la taxe foncière (qui englobe le taux départemental pour compenser la perte de la taxe d'habitation)
 - 21,88 % pour le foncier non bâti

- de verser les subventions suivantes
 - Association Familiale Rurale 850 €
 - Fête de la rhubarbe (AFR) 300 €
 - ARPA 850 €
 - Fête Nationale du 14 juillet (AFR 425 € et CF 425 €) 850 €
 - ACPG 200 €
 - ERVM 850 €
 - Comité de Jumelage 850 €
 - Subventions girondins (Jumelage) 530 €
 - St Sylvestre (Jumelage) 400 €
 - Char St Nicolas (Jumelage) 250 €
 - Comité des Fêtes 850 €
 - Chasse aux œufs Pâques (CF) 250 €
 - Fête Foraine (CF) 250 €
 - Char St Nicolas (CF) 250 €
 - Voyages scolaires 26 € par élève
 - Classe Verte 100 € par élève de CM2
 - Ecole Théâtre en Anglais (si représentation) 250 €
 - Diocèse 100 €
 - Cercle Généalogique du Pays Haut 50 €
 - Ligue Nationale contre le Cancer 100 €
 - Restos du Cœur 100 €

- de fixer à 55 € le montant des fournitures scolaires attribué par enfant à l'école George Sand
- de fixer à 40 € le montant du bon de rentrée scolaire (2021-2022) à partir de la 6^{ème}
- d'équilibrer à 2 065 000 € la section de fonctionnement du budget primitif 2021
- d'équilibrer à 1 074 000 € la section d'investissement du budget primitif 2021

Les travaux programmés pour cette année sont

| | |
|------------------------------------|-------------|
| Aménagement rue Victor Hugo | 230 000 € |
| Aménagement chemin de Corbey | 100 000 € |
| Création parc intergénérationnel | 80 000 € |
| Aménagement rue du Général Leclerc | 80 000 € |
| Entrée accueil Ecole | 15 000 € |
| Ecole numérique | 20 000 € |
| Façade école | 50 000 € |
| Local technique Mairie | 12 000 € |
| Trottoirs rue Eugène Pottier | 50 000 € |
| Eclairage public LED | 140 000 € |
| Mur cimetière | 35 000 € |
| Matériel divers | 30 000 € |
| Bâtiments divers | 50 000 € |
| Voirie divers | 50 000 € |
| Travaux ONF | 16 085,83 € |

- de renouveler pour neuf ans la location des terrains aux locataires, suivants
 - EARL de l'Épinette – FRANCONNET Nicolas
 - Le lot 1 (ZE 134 en partie) d'une superficie de 2ha50 au prix de 105 € l'hectare
 - A Monsieur Jean-Luc FRANCONNET
 - Le lot 2 (ZE 134 en partie) d'une superficie de 2ha70 au prix de 105 € l'hectare
 - Le lot 3 (ZH 203 en partie) d'une superficie de 3ha80a02ca au prix de 52,50 € l'hectare
 - A Monsieur Patrick HENRYON
 - Le lot 4 (C 7b) d'une superficie de 2ha25a65ca au prix de 105 € l'hectare
 - Le lot 5 (ZD 72) d'une superficie de 52a40ca au prix de 105 € l'hectare
 - Le lot 6 (ZE 134) d'une superficie de 4ha80a au prix de 105 € l'hectare
 - A Monsieur Jean-François RICHARD
 - Le lot 8-1 (ZH 203) d'une superficie de 8ha69a34ca au prix de 52,50 € l'hectare
 - Le lot 9 (ZE 134) d'une superficie de 2ha40a au prix de 105 € l'hectare
 - Le lot 10 (C 120) d'une superficie de 95a06ca au prix de 105 € l'hectare
 - A Monsieur Jean-François RICHARD
 - Le lot 8-2 (C 122 – C 124a en partie) d'une superficie de 1ha71a60ca au prix de 105 € l'hectare
 - EARL de l'Épinette – FRANCONNET Nicolas
 - Le lot 7-1 (C124a en partie - C8b) d'une contenance de 1ha66a24ca au prix de 105 € /hectare
 - A Monsieur David HENRYON
 - Le lot 7-2 (C 124a en partie - C8a) d'une contenance de 2ha06a87ca au prix de 105 € /hectare
 - A Monsieur Jean-François RICHARD
 - Le lot 7-3 (C 8c - C 82 - ZE 27) d'une contenance de 1 ha 30 au prix de 105 € /hectare
- d'adhérer à la démarche départementale pour le regroupement des Certificats d'Economie d'Energie du SDE54 pour la 4^{ème} période du dispositif courant jusqu'au 31 décembre 2021 permettant ensuite de percevoir des aides quant au passage en technologie LED de l'éclairage public.

- de solliciter une subvention du Conseil Départemental au titre du fonds d'appui aux projets territoriaux pour le passage en technologie LED de l'éclairage public.

DU 22 AVRIL 2021

Etaient présents : KUNTZ Laurent, LECHEVALLIER Danielle, HENRION Christophe, IANNI Karine, BORRI Annie, BONNENBERGER David, MACHADO LOUREIRO Murielle, DOS SANTOS Claudia, RICHARD Jean-François, BORZELLINO Sébastien, LEFEVRE Mariella.

Etait absent : SPECCHIO Gabriel.

Procurations : LEHMANN Cathie donne procuration à MACHADO LOUREIRO Murielle, BACK Grégory donne procuration à PLUVINET José.

Lors de cette réunion du Conseil Municipal, il a été décidé :

- de vendre les bâtiments de l'ancienne mairie-école à la SCI ALYA - 16 rue des Fleurs 57510 St Jean De Rohrbach - au prix de 310 000 € (trois cent dix mille euros) , la Sté ONUD ne s'était pas manifestée lors de la signature du compromis de vente.
- de fixer les tarifs de l'Accueil Périscolaire suivants à compter du 1er septembre 2021

Tarifs Accueil Périscolaire

| Quotient familial | Matin 7h à 8h30 | Midi Repas + garderie | Soir/heure 16h30 à 17h30 17h30 à 18h30 |
|-------------------|-----------------|--------------------------|--|
| Moins de 567 € | 2,00 € | 4,80 € | 1,50 € |
| De 568 à 1000 € | 2,50 € | 5,20 € | 2,00 € |
| De 1001 à 1300 € | 3,00 € | 5,60 € | 2,50 € |
| Plus de 1301 € | 3,50 € | 6,00 € | 3,00 € |

Tarifs Centre de Vacances et Mercredis Récréatifs

| Quotient familial | Demi-journée matin ou après-midi (garde incluse) | Repas + garderie |
|-------------------|---|------------------|
| Moins de 567 € | 2,50 € | 5,00 € |
| De 568 à 1000 € | 3,00 € | 5,00 € |
| De 1001 à 1300 € | 3,50 € | 5,00 € |
| Plus de 1301 € | 4,00 € | 5,00 € |

Majoration des sorties

| Catégorie de sortie | Majoration |
|---------------------|------------|
| 1 | 2,00 € |
| 2 | 4,00 € |
| 3 | 5,00 € |
| 4 | 6,00 € |
| 5 | 10,00 € |

- de fixer les tarifs des concessions du cimetière comme suit :
 - COLUMBARIUMS :
 - 300 € la case revendue suite à un abandon,
 - 950 € la case nouvelle pour une durée de trente ans
 - 100 € le renouvellement trentenaire d'une case
 - JARDIN DU SOUVENIR :
 - 50 € la dispersion des cendres
 - CONCESSION DE TERRAIN
 - 100 € une concession nouvelle trentenaire
 - 100 € le renouvellement d'une concession
- de recouvrer auprès d'Orange la redevance d'occupation du domaine public des cinq dernières années soit :
 - 413,46 € au titre de l'année 2017
 - 436,82 € au titre de l'année 2018
 - 442,49 € au titre de l'année 2019
 - 452,61 € au titre de l'année 2020
 - 448,63 € au titre de l'année 2021

I N F O R M A T I O N S

| |
|--|
| TRANSPORT SCOLAIRE PRIMAIRE ET MATERNELLE Changement à compter de la prochaine rentrée scolaire |
|--|

À la suite du regroupement pédagogique de notre Commune avec celle de Baslieux, le transport des enfants concernés sera dorénavant assuré par la Région Grand Est.

De ce fait, seuls les enfants du village seront transportés (aller-retour, méridien compris).

Ils devront être en possession d'une carte de transport dont les formalités d'obtention vous seront communiquées ultérieurement.

ATTENTION : La Région n'incluant pas d'accompagnateur(trice) dans les transports qu'elle organise, les enfants de moins de 3 ans ne pourront pas utiliser le transport scolaire.

| |
|-----------------------------------|
| TAILLE DES ARBRES ET HAIES |
|-----------------------------------|

Les arbres et haies qui dépassent peuvent être sources de conflits mais surtout d'insécurité. Il est du devoir de tout citoyen d'entretenir les plantations qui séparent les propriétés, mais aussi ceux qui longent les voies publiques pouvant gêner les piétons et les véhicules.

Pour éviter tout désagrément, évaluez bien les distances avant de planter un arbre.

Les arbres, haies ou arbustes dont la hauteur dépasse 2 mètres doivent être plantés à une distance minimale de 2 mètres de la ligne qui sépare les propriétés. Les plantations dont la hauteur est inférieure ou égale à 2 mètres doivent être plantées à une distance minimale de 50 cm de la limite de la propriété.

| |
|--------------|
| BRUIT |
|--------------|

Véritable problème de société et de santé publique, le bruit est une pollution, une nuisance !

Il est à la portée de tous, d'adopter des gestes simples et de respecter quelques règles de savoir vivre en respectant tout d'abord les horaires liés aux activités de jardinage et de bricolage :

- Les jours ouvrés de 8h00 à 20 h00
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

DIVAGATION DES ANIMAUX

Nous avons été à nouveau interpellés à plusieurs reprises par les habitants de notre commune au sujet des nuisances occasionnées par les chiens et les chats qui divaguent ou chiens qui ne sont pas tenus en laisse. Il serait souhaitable pour des rapports de bon voisinage et par civisme que les propriétaires de ces animaux de compagnie prennent conscience qu'ils ne sont pas seuls au monde ! Et que le respect des autres et de l'environnement passe par un changement d'attitude ! Il n'est pas compliqué de passer derrière son chien ou **de le tenir en laisse !**

PANNEAU POCKET

La Commune a mis à disposition de la population une application mobile appelée **PANNEAU POCKET**. Cette application vous permet d'obtenir en instantané toutes les informations nécessaires à votre quotidien. Il vous suffit de télécharger l'application sur votre portable et dès que la mairie enverra une information vous en serez aussitôt informé par un signal messagerie (disponible sur Google Play ou sur App Store).

CONCILIATEUR

Depuis le 1^{er} mars 2021, deux conciliateurs de justice interviennent gratuitement dans le ressort du tribunal judiciaire de Val de Briey, il s'agit de :

- **Mr Serge PLOUZNIKOFF à la mairie de Jarny (06.09.04.21.53)**
- Permanence sur rendez-vous les 1ers et 3èmes mercredis du mois (8h/12h et 13h30/16h)
- **Mme Laurence ECKERT à la mairie de Villerupt (06.07.58.73.60)**
- Permanence sur rendez-vous tous les mardis matins

Le recours à la conciliation de justice est un moyen simple, rapide et gratuit de venir à bout d'un conflit en obtenant un accord amiable sans procès.

Litiges concernés : relations entre bailleurs et locataires / litige de la consommation / problèmes de copropriété / litiges entre commerçants / litiges entre personnes / litiges et troubles du voisinage / litiges relevant du droit rural

5 bonnes raisons de tenter la conciliation : rapide / gratuite / confidentielle / droits préservés / accord officiel.

Le Maire,
José PLUVINET